

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 040 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'INSPECTEURS REGIONAUX
DE L'HOTELLERIE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001. Portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret/2011/044/PRG/SGG du 29 mars 2011, portant Attribution et Organisation du Ministère de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat.

DECRETE

ARTICLE 1er : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat :

- 1- **Inspecteur Régional de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat de Conakry : Monsieur Fodé Ismaël CAMARA**, précédemment Inspecteur à la Direction Nationale du Tourisme ;
- 2- **Inspecteur Régional de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat de Kindia : Monsieur Aboubacar Djindji BAH**, confirmé ;

- 3- Inspecteur Régional de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat de Boké : Monsieur Thierno Tahirou DIALLO, précédemment Chef Section à la Direction Nationale de l'Artisanat ;
- 4- Inspecteur Régional de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat de Mamou : Madame Bintou CONDE, confirmé ;
- 5- Inspecteur Régional de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat de Faranah : Monsieur Siaka SACKO, confirmé ;
- 6- Inspecteur Régional de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat de Kankan : Monsieur Mamadou KOUROUMA, confirmé ;
- 7- Inspecteur Régional de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat de Labé : Monsieur Seydou DIALLO, confirmé ;
- 8- Inspecteur Régional de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat de Nzérékoré : Monsieur François D'Assices HABA, précédemment Inspecteur Régional par Intérim ;

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au journal officiel de la république.

Conakry, le 18 FEV 2014


Professeur ALPHA CONDE